



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FONDS
CHALEUR



Contrats Chaleur Renouvelable

Le Fonds Chaleur, en soutien aux petits projets

Les Contrats Chaleur Renouvelable, c'est quoi ?

Un dispositif qui permet de soutenir la réalisation de **groupes de projets** de chaleur renouvelable ;
Notamment des projets de petite taille non éligibles au Fonds Chaleur de façon unitaire.

Les CCR patrimoniaux

Les CCR territoriaux

Pour qui ?



Éligibilité ?



Durée ?



Pour un opérateur qui mène des projets sur son patrimoine propre

- ✓ Au moins 3 installations
- ✓ Atteinte des seuils FC par filière EnR

6 ans maximum

Pour un opérateur qui mobilise des projets sur le patrimoine d'autres acteurs

- ✓ Au moins 10 installations
- ✓ Atteinte des seuils FC par filière EnR
- ✓ Min 20% installations hors biomasse énergie

3 ans

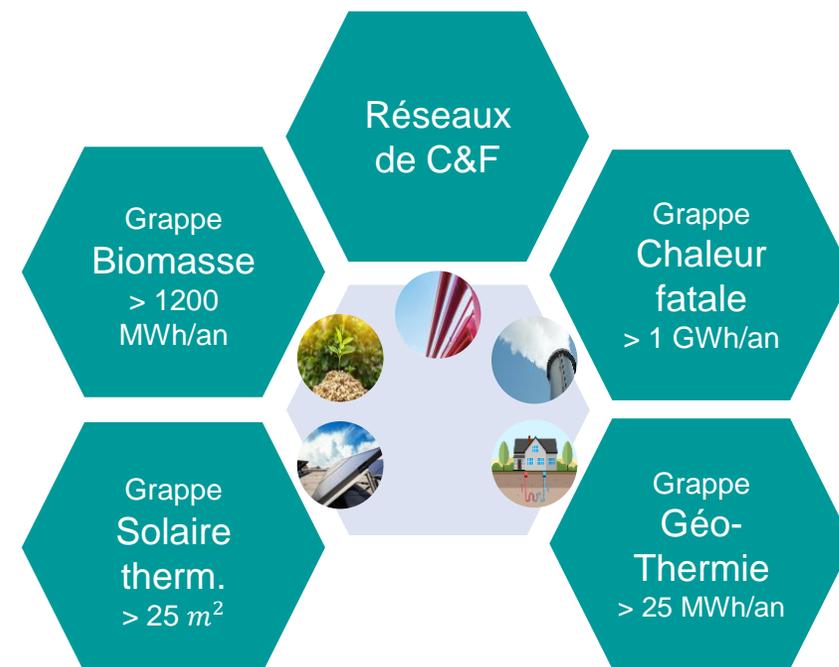
CCR est la nouvelle appellation nationale du dispositif depuis 2023, jusqu'ici appelé CD EnR en Ile-de-France

Les opérations éligibles à travers ces contrats

...des aides à différentes étapes de vos projets, pour développer...



... les filières renouvelables thermiques, et les réseaux de chaleur



En Ile-de-France, un dispositif en émergence

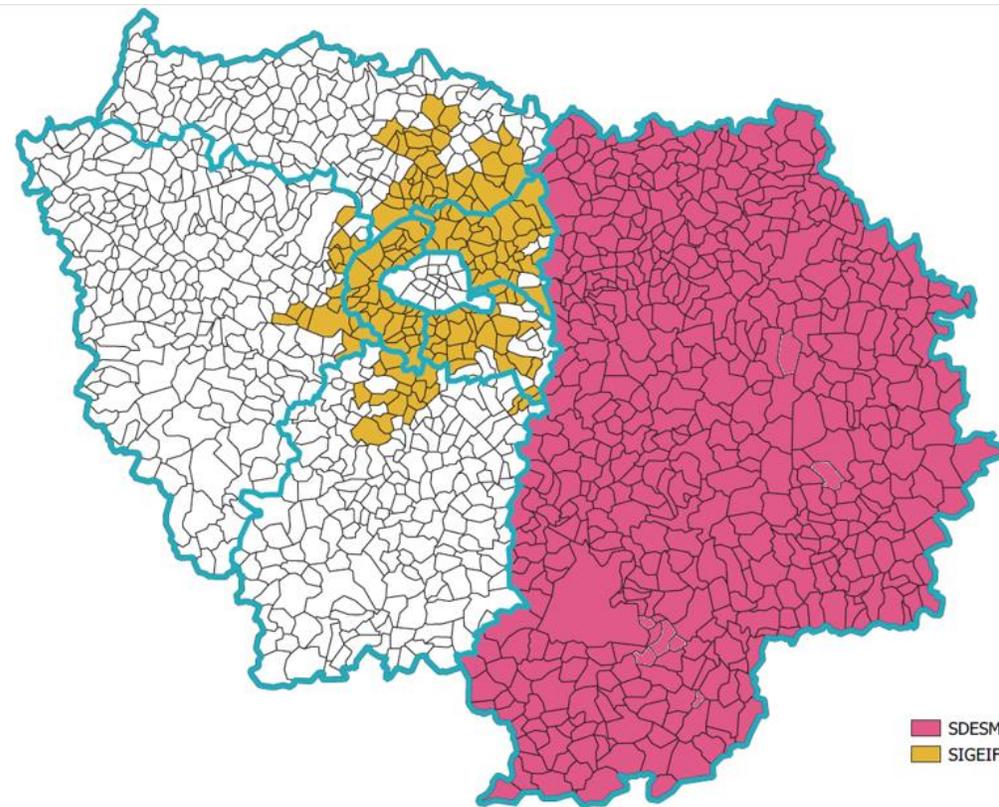
Dispositif ouvert en IDF depuis 2019. A ce jour, deux Contrats territoriaux ont été signés :

- ✓ avec le SIGEIF signé en février 2022
- ✓ avec le SDESM signé en novembre 2022

Ces contrats totalisent un objectif de production d'EnR de 15 GWh EnR/an d'ici 2025.

Ces syndicats ayant signé un accompagnent les acteurs de leur territoire dans la mise en place de leur projet de chaleur renouvelable :

- Conseil de l'amont à l'aval du projet et accompagnement technique
- Instruction et gestion des subventions ADEME (versement des aides) pour les études et investissements



Couverture des deux CCRt franciliens contractualisés en 2022

Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques du Sigeif

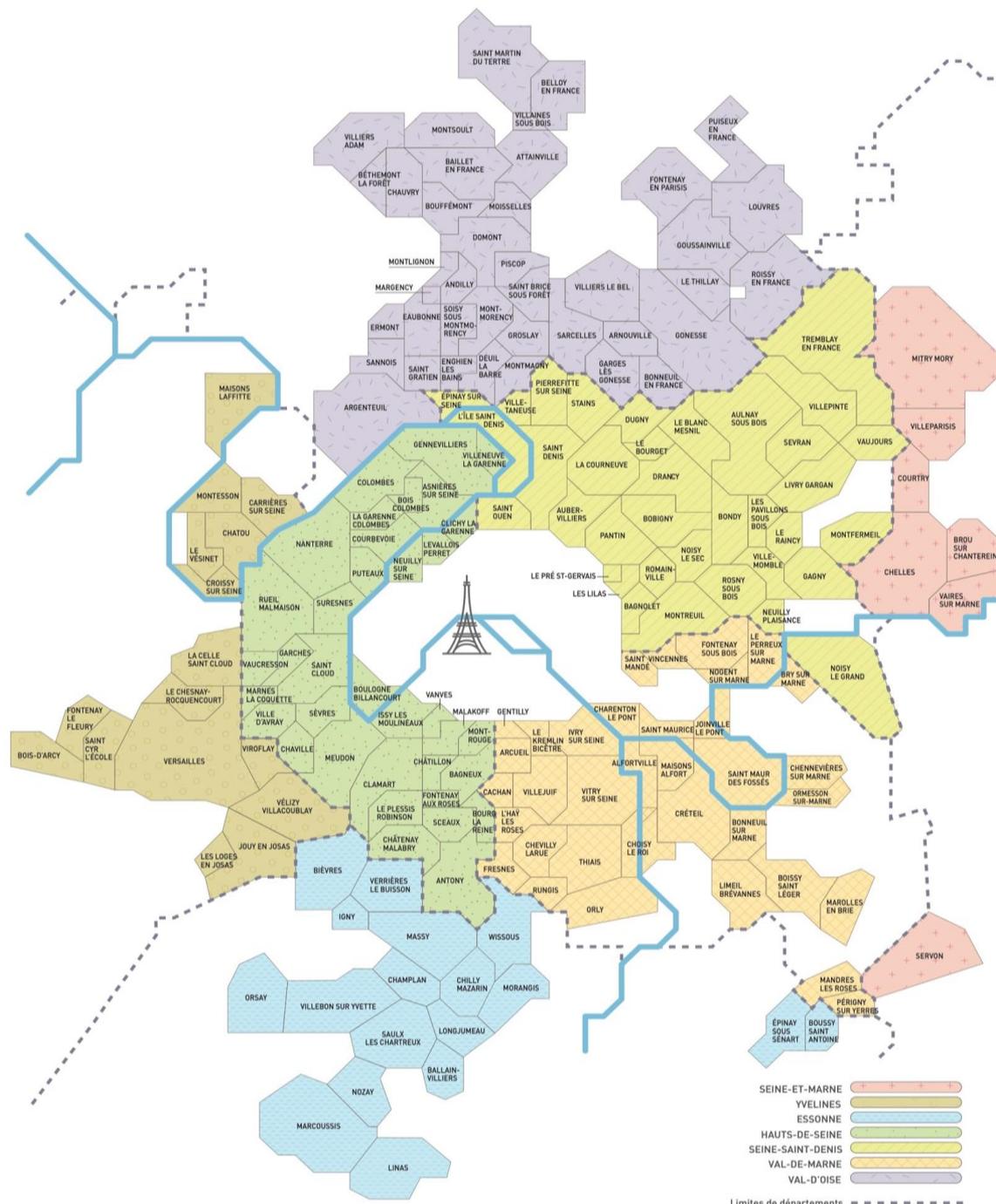
17 janvier 2023



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

LE TERRITOIRE DU SIGEIF

- 188 communes
- 7 départements franciliens partiellement couverts
- 5,6 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire
- ⇒ 16 communes yvelinoises et deux communautés d'agglomération (CA Saint-Germain Boucles de Seine et CA Versailles Grand Parc)



LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R DU SIGEIF

Contrat signé entre le SIGEIF et l'ADEME Île-de-France le 15 février 2022

Une mise en œuvre du dispositif sur 3 ans

Les objectifs visés par le contrat :

Filières	Nombre d'installations	MWh EnR/an
Géothermie	11	3000 MWh/an
Bois énergie	4	1300 MWh/an
Solaire thermique	2	30 MWh/an
TOTAL	17	4300 MWh/an



Financé par

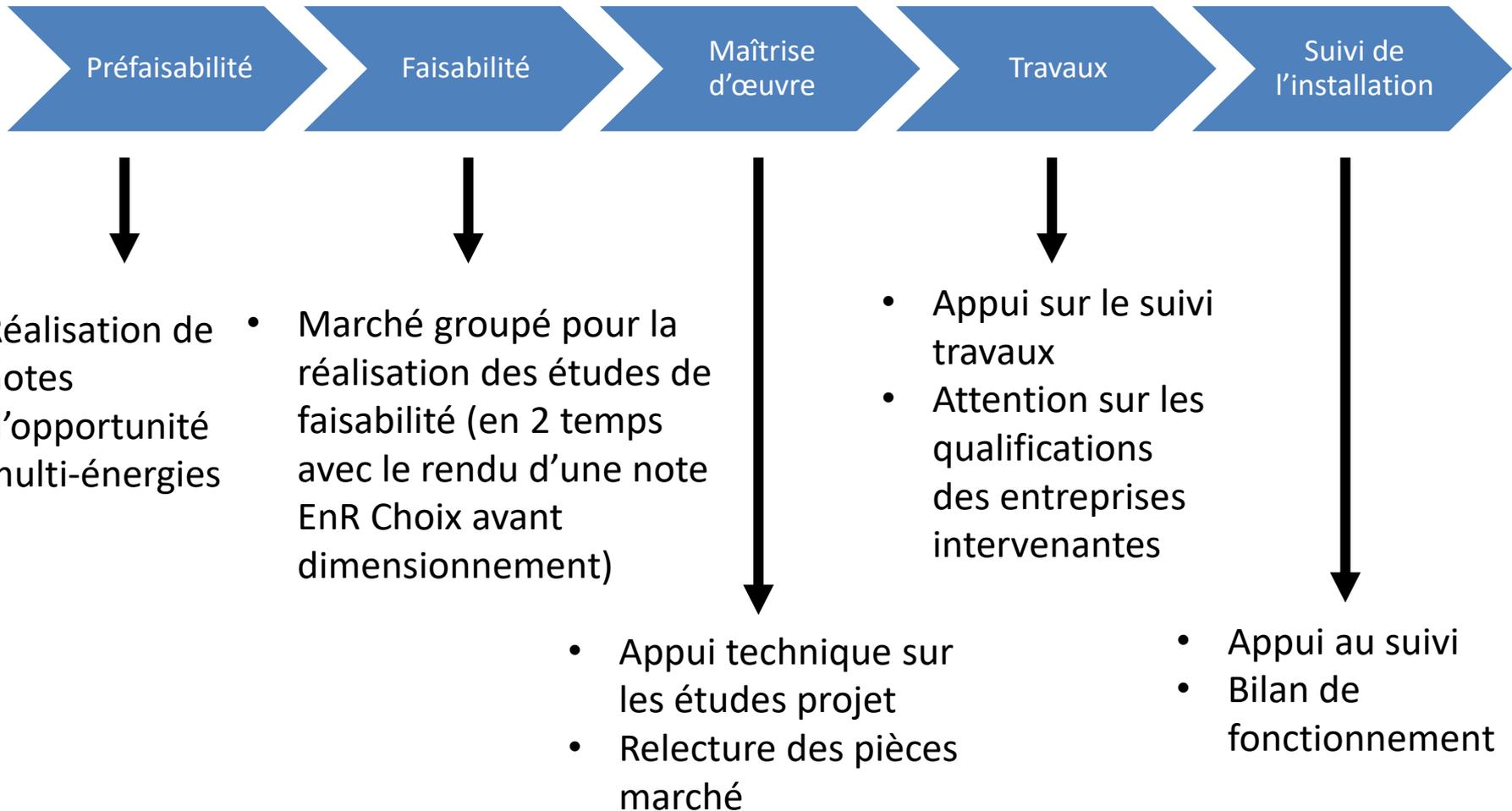


Soit une enveloppe de 2,4 millions d'euros réservée au Fonds chaleur pour les aides aux études et aux travaux

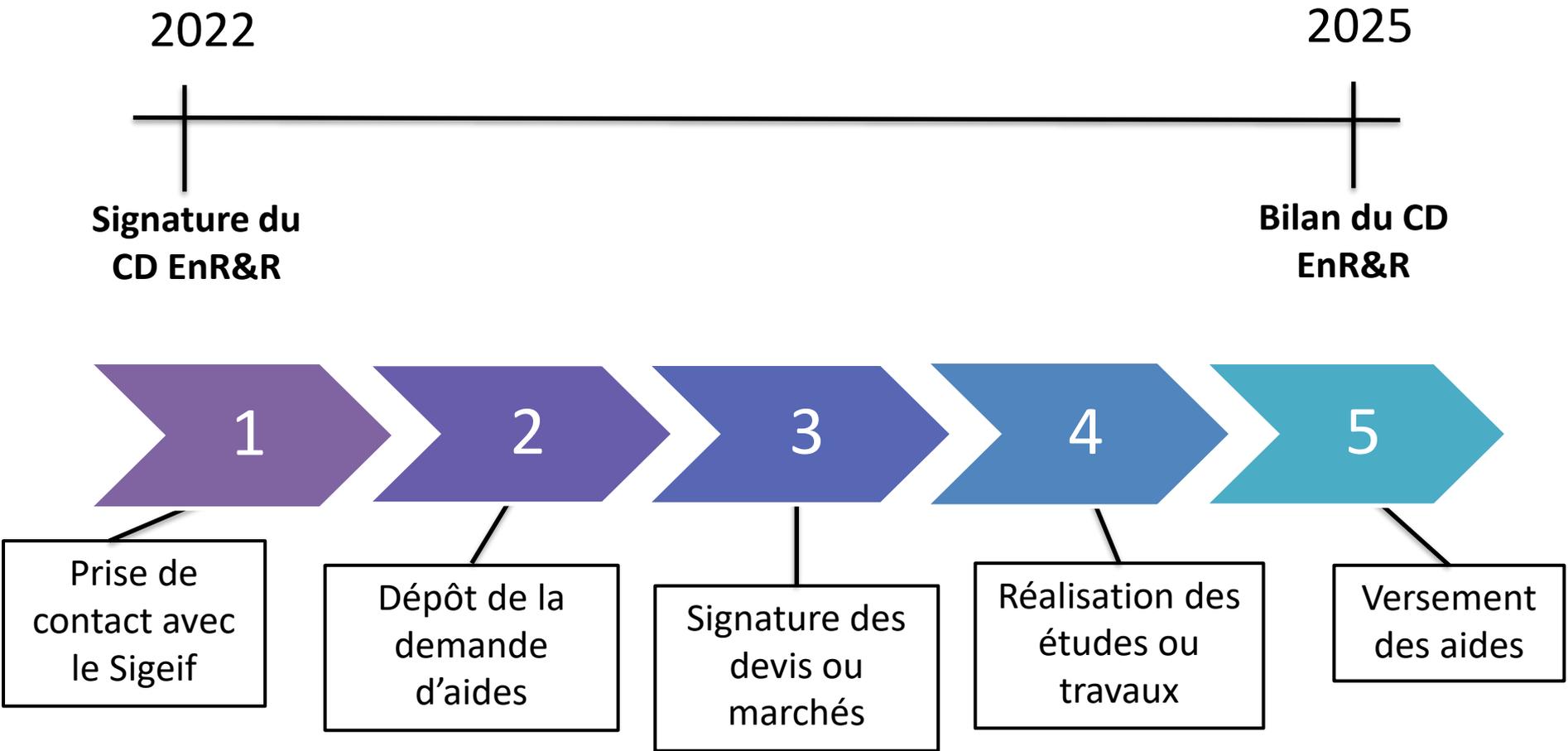
LES PROJETS CIBLÉS

- **Filières** : géothermie sur sondes, sur nappe peu profonde, solaire thermique, biomasse, réseaux de chaleur associés
- **Besoins couverts** : chauffage, ECS, production de froid (pompe à chaleur réversible et géocooling)
- **Taille des installations** : chaufferies entre 50 et plusieurs centaines de kW de puissance alimentant un ou plusieurs bâtiments
- **Les bénéficiaires** : tout acteur présent sur le territoire du Sigeif hors particuliers (collectivités, bailleurs sociaux, établissements de santé, entreprises, associations)
- **La typologie** : sur ne neuf ou l'existant (un changement de chaudière, une rénovation de bâtiment, un projet de construction, etc.)
- **Maturité des projets susceptibles de s'intégrer dans le dispositif** : de l'idée de projet au projet en phase de maîtrise d'œuvre

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR TOUTES LES PHASES DU PROJET



LE PARCOURS DE DEMANDE D'AIDES POUR LES PORTEURS DE PROJET



Contact pour la sollicitation des aides : chaleur-renouvelable@sigeif.fr

ANIMATION TERRITORIALE

Plusieurs temps d'animation territoriale prévus autour des filières de chaleur renouvelable :

- **Visite de la chaufferie bois de Courbevoie – 10 juin 2022**

Article : <https://www.sigeif.fr/energies-renouvelables-et-de-recuperation-enrr>

- **WEBINAIRE - 29 novembre 2022** : consacrer aux études de faisabilité : Quel contenu ? Comment choisir son bureau d'études ? Quel financement possible ?

Replay disponible : <https://youtu.be/-pKDuQSGu4E>

- **VISITE – 1^{er} trimestre 2023** : installation de géothermie peu profonde

